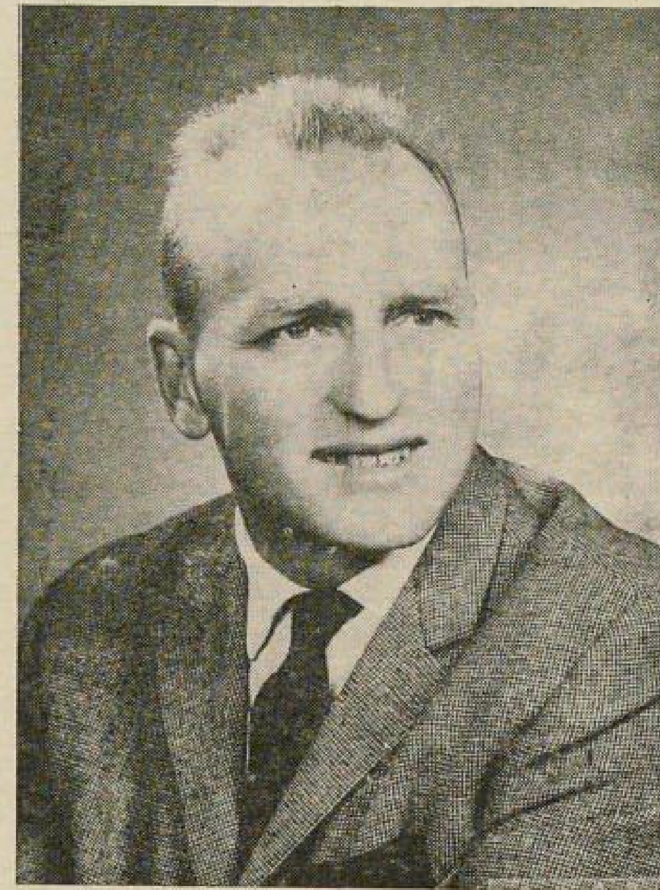
République Française — Département du Morbihan

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 MARS 1967

4e Circonscription — Région de PLOËRMEL



YVES DU HALGOUET
Républicain Indépendant



ARTHUR GENUIT
Républicain Indépendant

YVES DU HALGOUET, Député sortant — Ingénieur agronome — Maire de Guégon — Conseiller général de Josselin — Président de la Commission des Travaux du Conseil Général — Membre de la Commission de la Production et des Echanges à l'Assemblée Nationale — Président de la Fédération des C.U.M.A. — Président du Syndicat départemental d'Electrification rurale — Président du Syndicat mixte de l'Etang au Duc de Ploërmel. Président de la Société d'Agriculture de Ploërmel — Membre de l'Amicale parlementaire des Petites et Moyennes Entreprises — Administrateur de la Coopérative d'Insémination — Administrateur du Centre de Testage du Porc de Mauron.

ARTHUR GENUIT, Diplômé d'études agronomiques, économiques et sociales — Maire de Tréal — Membre de la Chambre d'Agriculture — Président du Centre de Gestion d'économie rurale du Morbihan — Président de la Maison familiale d'Apprentissage rural de Carentoir — Président du Comice agricole de La Gacilly — Administrateur de la Maison de l'Elevage — Vice-Président de l'Association pour le Développement agricole et rural de la Bretagne.

Avec le GENERAL DE GAULLE, vous avez fondé la Vème REPUBLIQUE.

Dans le Groupe des Républicains Indépendants j'ai participé à la MAJORITÉ depuis 1958 ; je continue dans la voie tracée par les votes mêmes que vous avez émis.

A la France, il faut un Président
Au Président, il faut un Gouvernement
Au Gouvernement, il faut une MAJORITÉ.

VOTEZ

POUR LE SEUL CANDIDAT DE LA MAJORITÉ et **POUR SON REMPLAÇANT EVENTUEL**

YVES DU HALGOUET — **ARTHUR GENUIT**

Seuls investis par le Comité de la Vème République

Paysans

Les lois d'orientation agricole et complémentaire assurent la modernisation des exploitations familiales qui sera complétée par l'achèvement des travaux d'eau et de remembrement et l'accélération de l'Aide à l'Habitat rural.

Son progrès doit être acquis sur le plan économique par la Loi sur l'Economie contractuelle en Agriculture (1964), la Loi de Modernisation du Marché de la Viande (1965), la Loi sur les Orientations du Vème Plan de Développement économique et social, la Loi sur l'Elevage (1966) et vous donner la parité économique.

La protection et la parité sociale sont enfin acquises et complétées par la loi sur les Accidents agricoles (1966).

La mise en place de l'Enseignement agricole, débutée en 1960, se poursuit.

Ouvriers

L'emploi et la sécurité de l'emploi sont les plus graves problèmes du monde moderne.

Le niveau de vie doit continuer à s'élever par l'augmentation de la productivité et la suppression des zones de salaires.

Le Fonds national de l'emploi (1963) et la loi d'orientation sur la Formation professionnelle et la Promotion sociale (1966) donne une aide efficace au travailleur. La monnaie doit rester stable pour ne pas vous faire perdre le bénéfice des hausses de salaires.

L'aide au Logement doit être accrue, surtout pour l'Allocation logement.

L'Expansion économique nécessaire exige de tous un effort concerté pour assurer le plein emploi de la main-d'œuvre.

Commerçants - Artisans - Industriels - Professions Libérales

L'activité de vos bourgs et de vos villes conditionne la vie rurale ; il faut accroître les mouvements d'affaires et les échanges commerciaux ; vous y trouverez l'épanouissement de vos professions.

Toutes les initiatives privées et publiques qui s'amorcent doivent être largement encouragées pour développer les activités industrielles et touristiques.

Anciens Combattants - Anciens Prisonniers et Victimes de la Guerre

Votre budget atteint 5 milliards ; il est le troisième budget civil de l'Etat. Depuis 1957, il a presque doublé.

Les légitimes, mais trop minimes avantages qui vous sont encore dus, ne doivent plus vous être contestes.

Économiquement faibles et Vieux Travailleurs

L'Allocation de Vieillesse est passée de 900 F en 1964 à 1.300 F en 1967.

Cette allocation, ajoutée à l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, passe de 1.052 F en 1958 à 2.200 F en 1967.

L'Allocation Loyer peut couvrir 75 % du loyer

L'Aide aux enfants inadaptés, aux infirmes, aux vieillards est réévaluée.

L'âge de la retraite pour les travailleurs des secteurs pénibles doit être abaissé.

Jeunes

Nous mettons tout en œuvre pour vous assurer les bienfaits de l'Enseignement : subvention au ramassage scolaire, bourses plus nombreuses, intensification de l'enseignement technique et de l'enseignement agricole. Grâce à la Loi de 1961, complétée par la Loi-programme relative à l'Equipement sportif et socio-éducatif (1965), nous doterons les Collectivités de l'équipement sportif nécessaire et nous aiderons les organisations des loisirs.

Familles nombreuses

Nous veillerons à ce que l'Allocation qui vous est attribuée compense vos charges croissantes.

L'attribution des bourses et leur réévaluation est aussi la condition indispensable pour la poursuite des études de vos enfants, dans le cadre de la prolongation de la scolarité.

Collectivités locales

Nouvs avons le souci de vos besoins locaux que nous connaissons bien pour les vivre chaque jour. Nous soutiendrons les Maires et les Conseils municipaux dans leurs efforts pour les satisfaire, pour pousser les études et les projets, et surtout pour en assurer le financement (prêts et subventions).

Pour assurer :

L'EMPLOI PAR L'EXPANSION ECONOMIQUE,
L'ELEVATION DU NIVEAU DE VIE PAR LA STABILITÉ,
L'INDEPENDANCE PAR LA SECURITÉ,
LE PROGRES SOCIAL PAR LA PAIX,

VOUS AVEZ ELU **UN PRÉSIDENT,**

VOUS VOULEZ **UN GOUVERNEMENT DE MAJORITÉ STABLE,**

VOUS VOTEREZ POUR LE SEUL CANDIDAT DE LA MAJORITÉ :

YVES DU HALGOUET

Imp. Le Ploërmelais - Ploërmel